

2024

Rapport d'orientation budgétaire
Ville du Croisic



Ville du Croisic

Conseil Municipal

5 mars 2024

Budget principal

SOMMAIRE

1 – Principes	P 3
➤ A – Préambule	P 3
➤ B – Informations	P 3
2 – Contexte économique et financier	P 4
➤ A – Les apports de la Loi de Finances 2024	P 4
➤ B – Les relations avec l'EPCI Cap-Atlantique	P 4
➤ C – Sources de financement des investissements	P 4
➤ D – Indicateurs économiques	P 4
➤ E – Immobilier	P 5
3 – Recettes courantes de fonctionnement	P 5
➤ A - Fiscalité	P 6
➤ B - Dotations de l'État	P 6
➤ C - Autres recettes	P 7
4 – Dépenses courantes de fonctionnement	P 8
5 – Capacité d'autofinancement courante	P 9
6 – Gestion de la dette	P 10
7 – Plan pluriannuel d'investissement	P 11/12

1 – Principes

A – Préambule

Pour les collectivités locales de plus de 3 500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Préalable au vote du budget primitif, le DOB traduit les orientations majeures de la collectivité dans une perspective pluriannuelle.

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport d'orientations budgétaires (ROB) : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. » Conformément à l'article 19 du règlement intérieur du Conseil Municipal, approuvé en séance du 15 juillet 2020, il n'y a pas de vote sur le rapport d'orientation budgétaire.

Chaque année, le ROB est présenté dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif (BP). Le BP, constatant le résultat du compte administratif, en mars.

B – Informations

Pour rendre comparables les données d'analyse financière, des retraitements entre chapitres sont réalisés, selon la même méthodologie depuis 2020 (cf explications figurant dans les rapports précédents).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune applique la nomenclature M57. Des articles du plan comptable ont donc été modifiés.

A noter la disparition de la plupart des articles du chapitre 67, transférés au chapitre 65. Leur caractère « exceptionnel » disparaît. Ces dépenses sont désormais comprises dans le calcul de la CAF. Idem pour les recettes (chapitre 77).

La M57 prévoit également la fongibilité des crédits budgétaires (hors chapitre 012), dans la limite de 7.5 % des crédits inscrits. Cela évitera les décisions modificatives (de chapitre à chapitre) pour des sommes minimales. Cette règle figure dans le Règlement Budgétaire et Financier qui a été approuvé lors du conseil municipal du 13 décembre 2022. La délibération autorisant Madame le Maire à utiliser cette procédure doit être renouvelée chaque année.

Ce rapport est conforme aux exigences réglementaires et fournit aux élus, comme aux citoyens, les informations indispensables en termes de transparence de la vie publique locale.

2 – Contexte économique et financier

A – Les apports de la Loi de Finances 2024

Publiée au JO le 30 décembre 2023

➤ Mesures d'aides en faveur de l'environnement

- Renforcement du Fond Vert à hauteur de 2.5 Milliard d'euros, dont 1.1 milliard d'euros de versements envisagés pour 2024. Une partie sera fléchée vers les plans Climat-Air-Energie territoriaux (PCAET).

➤ Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

- + 3.9 % en 2024 (indice IPCH Novembre 2023 – indice des prix à la consommation harmonisé).
Source : INSEE Décembre 2023

B – Les relations financières avec l'EPCI Cap-Atlantique

➤ Taxe d'aménagement

La communauté d'agglomération Cap Atlantique ne s'est toujours pas prononcée sur le partage de la taxe d'aménagement.

➤ Pacte Financier et Fiscal entre Cap Atlantique et chacune de ses communes membres

Le conseil communautaire de CAP-atlantique a voté le pacte financier et fiscal le 15 décembre 2022.

Ses dispositions sont rappelées :

- Ne pas modifier le FPIC qui est déjà un outil de péréquation
- Sortir la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de l'Attribution de compensation (AC)
- Refacturer 90% du coût des services mutualisés aux communes (taux atteint au terme d'une période de 4 ans) et redistribuer 75 % de ce gain aux communes via la DSC
- Chaque commune bénéficie d'une part fixe de 50.000 € et d'une part variable. Cette part variable est calculée par l'application de coefficient de corrélation (50 % population, 30 % linéaire de voirie, 20 % sur l'indicateur de charge qui correspond au montant de dépense d'équipement moyen entre 2017 et 2020, rapporté au nombre d'habitants).
- En 2023, la commune s'est vu attribuer 129 919 € au titre des fonds de concours (réhabilitation du complexe sportif)

Les montants de DSC et d'AC figurant dans les projections du ROB ont été transmis par Cap-Atlantique.

C - Sources de financement des investissements

La commune poursuit sa politique active de recherche de financements des investissements, tant publics que privés.

En parallèle, nous continuons de déposer des dossiers auprès de la Région, de l'Etat, entre autres.

D – Indicateurs économiques

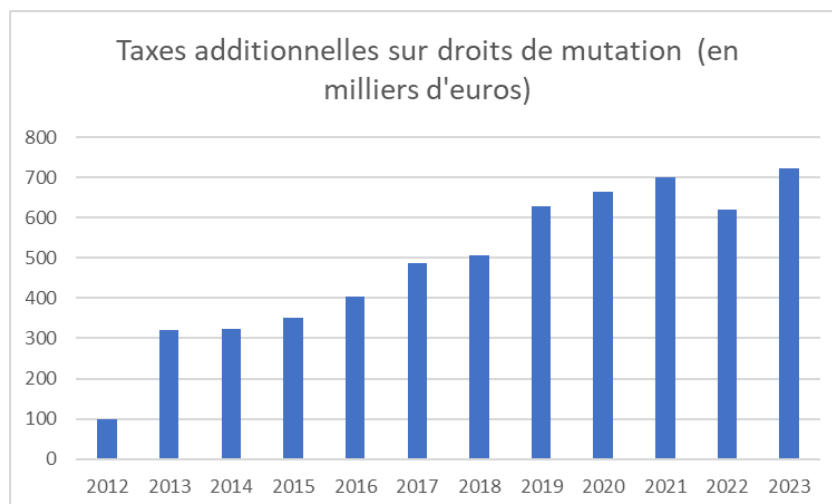
L'inflation est évaluée à 2.5 % en 2024 (source Banque de France). A noter que les prix de l'énergie ont progressé de plus de 23 % en 2022 (48% depuis 2014)

Le Ministère des Finances a estimé une croissance économique de 0.9 % en 2024. Le taux de croissance 2023 s'est élevé à 0.8%

E – Immobilier

Les droits de mutation

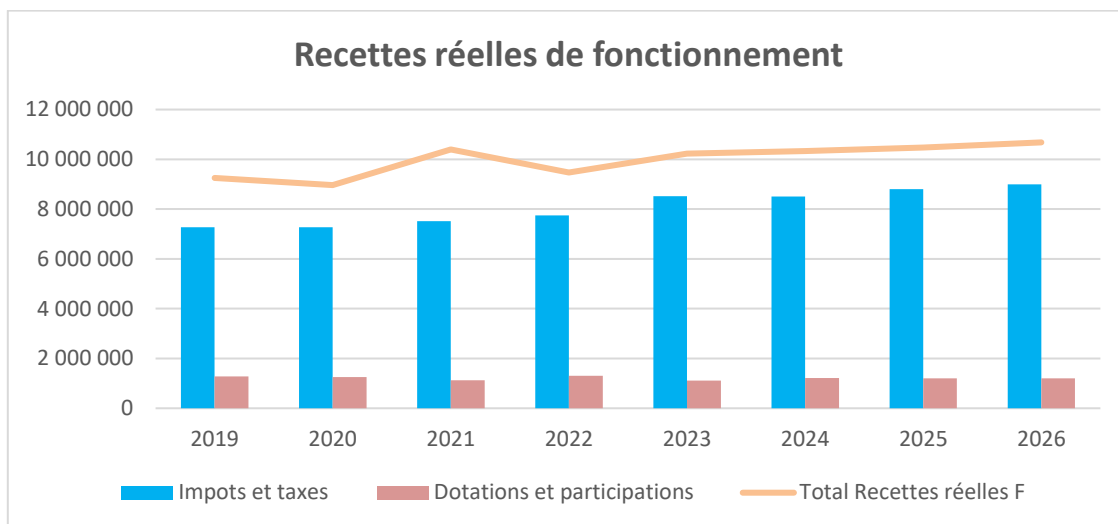
Marché immobilier	2012	2013 à 2015	2016 à 2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxes additionnelles sur droits de mutation (en milliers d'euros)	99	322 à 351	403 à 505	628	663	699	619	721



3 – Recettes courantes de fonctionnement

DOB 2024 - Budget principal / Calcul de la capacité d'autofinancement courante						
Chapitre	Libellé	CA	CA provisoire	DOB		
		2022	2023	2024	2025	2026
Recettes courantes de fonctionnement						
013	Total atténuation de charges	53 112	42 619	40 588	40 000	40 000
70	Total produits des services	275 457	427 651	370 652	350 000	350 000
73	Total impôts et taxes	7 750 508	8 516 981	8 511 450	8 800 000	9 000 000
74	Total dotations et participations	1 309 997	1 113 779	1 219 471	1 200 000	1 200 000
75	Total autres produits de gestion courante	77 252	130 981	192 700	90 000	90 000
76	Total recettes financières	4	6	6	6	6
A	Total recettes courantes de fonctionnement	9 466 330	10 232 017	10 334 867	10 480 006	10 680 006

Ce tableau récapitule les recettes courantes de fonctionnement : il est basé sur une estimation des recettes de 2024 à 2026, confirmée par les recettes constatées au compte administratif provisoire 2023 (qui sera définitif à l'issue du vote du conseil municipal du 26 mars 2024).



Les recettes 2024 correspondent aux prévisions des différentes directions. Elles sont estimées de façon raisonnable. Le postulat de la stabilité a été retenu.

A – Fiscalité

Les recettes de fiscalité directe ont été évaluées en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Revalorisation forfaitaire des bases fiscales de 3.9% pour 2024 (source : La lettre des finances locales)
- Augmentation physique des bases fiscales +0.4% (estimation)
- Conformément à ses engagements depuis le début du mandat, l'équipe propose de **maintenir** le taux de TFPB à 35.39% jusqu'à la fin du mandat. Il n'y aura pas de majoration du taux pour les résidents secondaires, éligibles au paiement de la taxe d'habitation.

B – Dotations de l'État

Les projections figurant dans ce document, comme chaque année, sont basées sur des estimations fournies en partie par les services de l'État ou calculées en fonction du réalisé 2019 (année « normale » avant la pandémie). Les éléments permettant le calcul des dotations n'est pas communiqué aux collectivités.

Dotation globale de fonctionnement en € / Chapitre 74 / Mairie du Croisic										
Article	Libellé	CA					DOB (estimation)			Moyenne 2012 / 2023
		2012	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
74	Dotation globale de fonctionnement									
7411	Dotation forfaitaire	1 597 357	925 585	905 170	877 102	877 475	877 500	877 500	877 200	1 133 892
74121	Dotation de solidarité rurale	51 506	59 630	60 844	61 626	71 642	70 000	70 000	70 000	58 015
74127	Dotation nationale de péréquation	80 707								21 033
	Total dotation globale de fonctionnement	1 729 570	985 215	966 014	938 728	949 117	947 500	947 500	947 200	1 212 940
	Baisse annuelle DGF	-	18 107	19 201	27 286	- 10 389	1 617	-		
A	Baisse cumulée des dotations de l'Etat	-	3 864 713	4 628 269	5 419 111	6 199 564	6 981 634	7 763 704		492 646
739223	FPIC intercommunal									
739223	Contribution au FPIC intercommunal		101 358	87 289	87 272	100 000	100 000	100 000		
B	Contribution cumulée au FPIC intercommunal		440 645	527 934	615 206	715 206	815 206	915 206		55 928
A+B	Baisse cumulée des dotations	-	4 305 358	5 156 203	6 034 317	6 914 770	7 796 840	8 678 910		548 574

C – Autres recettes

Les prévisions intègrent les hypothèses suivantes :

- La taxe de séjour progresse notablement en 2023. La forte progression de la collecte de la taxe de séjour par les plateformes se confirme (29%) en 2023. La campagne de classement des meublés de tourisme a connu un vif succès. (31 dossiers validés en 2023)
- Les services poursuivent le suivi rigoureux des recettes non fiscales pour réduire les impayés des usagers.

Les prévisions budgétaires proposées sont fiables au regard du taux de réalisation constaté aux comptes administratifs. En 2023, le taux de réalisation des prévisions budgétaires du BP pour la section de fonctionnement (déjà proposé dans le ROB qui le précède d'un mois) atteint 93% en dépenses et plus de 100% en recettes.

4 – Dépenses courantes de fonctionnement

Les dépenses courantes de fonctionnement sont estimées à partir notamment du compte administratif provisoire 2023 et des projets 2024 retenus pour les différentes directions. Pour cette année, il a été demandé de calculer les prévisions budgétaires en appliquant la consigne « budget N-1 base 0 ». Cela sera détaillé lors de la présentation du budget 2024 (conseil municipal du 26 mars).

Comme les années précédentes, il est considéré **un taux de réalisation de 90%** des dépenses à caractère général prévisionnelles **du chapitre 011** programmées au BP 2024. Les années suivantes sont évaluées à partir d'une inflation de 3% en 2025 et en 2026.

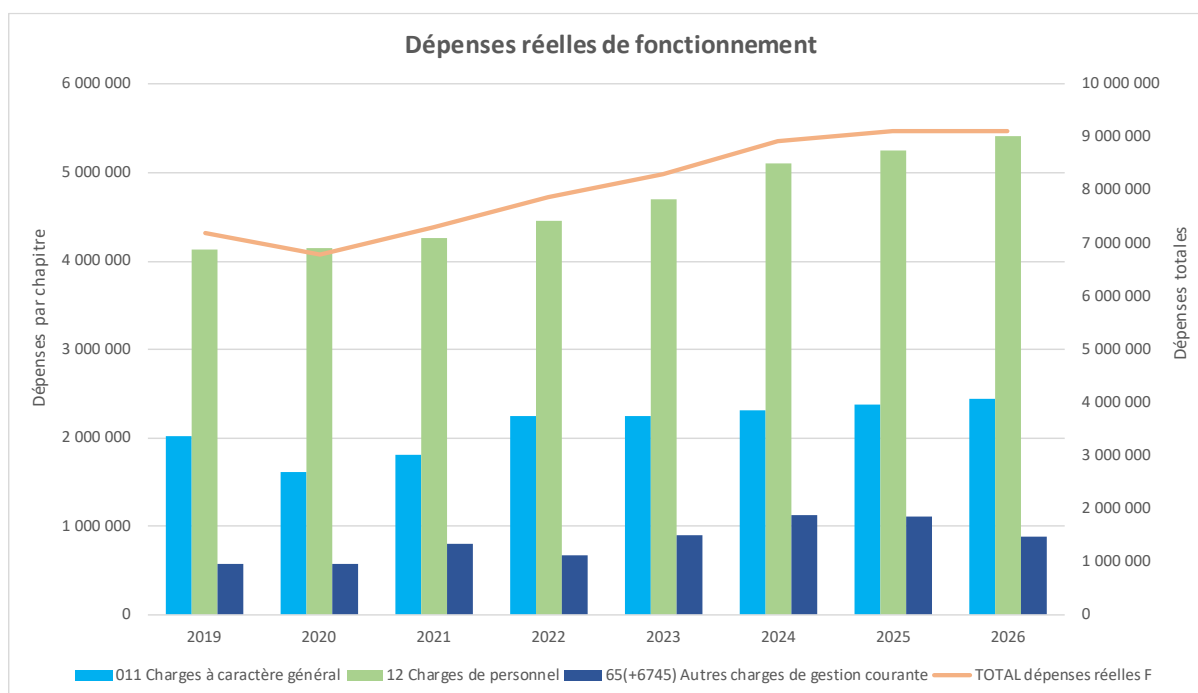
L'amende sur la pénalité SRU appliquée en 2023 disparaît en 2024 car la commune peut déduire les restes à charge des opérations foncières liées au logement social « la Glacière ».

DOB 2024- Budget principal / Calcul de la capacité d'autofinancement courante (90% d'exécution du chapitre 011)						
Chap.	Libellé	CA	CA provisoire	DOB		
		2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses courantes de fonctionnement						
011	Charges à caractère général					
	Total charges à caractère général - Taux de réalisation de 90%	2 241 882	2 253 745	2 305 805	2 374 979	2 446 228
12	Charges de personnel					
	Chapitre 012	4 452 900	4 693 424	5 100 000	5 253 000	5 410 590
	Total charges de personnel	4 452 900	4 693 424	5 100 000	5 253 000	5 410 590
014	Atténuation de produits					
	Loi SRU (739115)	87 874	83 033	-	-	-
	Etablissements à caractère industriel et commercial (7398/OT)	234 273	257 825	273 036	250 000	250 000
	FPIC - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	87 272	92 651	90 000	100 000	100 000
	Total Atténuation de produits	409 419	433 509	363 036	350 000	350 000
65+6745	Autres charges de gestion courante					
	Elus	167 239	173 180	175 552	180 819	186 243
	Déficit du budget annexe Simalion (6521)	-	-	210 000		
	Déficit Pré Joli			-	230 000	
	Subventions aux organismes de droit privé (6574+6745)	139 927	193 295	170 000	160 000	160 000
	CCAS (657362)	215 000	255 000	283 000	250 000	250 000
	OTSI (6573641)	27 000	30 000	65 000	60 000	60 000
	Cinéma (6573641)		33 000	80 000	80 000	80 000
	Avec la M57 le chapitre 67 (dépenses exceptionnelles) est intégré au chapitre 65	113 847	220 041	146 800	149 800	150 000
	Total autres charges de gestion courante	663 013	904 517	1 130 352	1 110 619	886 243
	Charges financières					
	Intérêts réglés à l'échéance + ICNE rattachés (66111+66112)	23 055	34 401	33 600	35 100	32 000
	Total charges financières nettes	23 055	34 401	33 600	35 100	32 000
B	Total dépenses courantes de fonctionnement	7 790 269	8 319 596	8 932 793	9 123 697	9 125 061

Capacité d'autofinancement		2022	2023	2024	2025	2025
A	Recettes courantes de fonctionnement	9 466 329	10 232 017	10 334 867	10 480 006	10 680 006
B	Dépenses courantes de fonctionnement	7 790 269	8 319 596	8 932 793	9 123 697	9 125 061
A-B	Epargne brute	1 676 060	1 912 421	1 402 075	1 356 309	1 554 945

Les dépenses courantes de fonctionnement augmentent de 4.85% entre 2023 et 2024 (hors déficits des lotissements) et sont estimées en hausse de 2% environ entre 2024 et 2025 et de 2.6% entre 2025 et 2026.

- La hausse des charges de personnel est estimée à 3.5% par an à compter de 2025. En plus de la hausse liée au GVT - glissement vieillesse technicité - applicable chaque année, l'année 2024 est impacté par le fonctionnement de la micro-crèche (4 agents). Les recrutements liés au remplacement des agents partis en retraite en cours d'année 2023 impactent la masse salariale 2024.
- L'augmentation des charges financières liées à la mobilisation d'un emprunt courant 2024 est conforme aux présentations des ROB antérieurs.
- Le chapitre 65 est très impacté par la nouvelle nomenclature M 57, qui intègre les dépenses exceptionnelles (chap. 67). Les subventions au CCAS et au budget annexe de l'EPL Le Hublot (municipalisation en 2023) expliquent aussi la forte croissance du chapitre 65. La subvention d'équilibre de l'OT reste stable et ne sera mobilisée dans son intégralité que si nécessaire.



5 – Capacité d'autofinancement courante

Capacité d'autofinancement		2022	2023	2024	2025	2025
A	Recettes courantes de fonctionnement	9 466 329	10 232 017	10 334 867	10 480 006	10 680 006
B	Dépenses courantes de fonctionnement	7 790 269	8 319 596	8 932 793	9 123 697	9 125 061
A-B	Epargne brute	1 676 060	1 912 421	1 402 075	1 356 309	1 554 945
	Remboursement capital emprunts à TF	165 451	167 337	169 245	171 174	173 126
	Remboursement capital emprunt à TV	382 328	401 445			
	Remboursement nouvel emprunt 2024			143 680	192 580	193 738
	Total remboursements capital emprunts	547 779	568 782	312 925	363 754	366 863
	Epargne nette	1 128 281	1 343 639	1 089 150	992 555	1 188 081
	Pour mémoire, provision pour litige EDF		454 600			

L'épargne brute, appelée aussi la capacité d'autofinancement, mesure l'excédent utilisable pour faire face au remboursement de la dette communale et financer toute ou partie de l'investissement.

Grâce à une gestion rigoureuse, la commune a pu absorber financièrement les événements liés aux difficultés financières de l'association cinéma le Hublot. Pour mémoire, elle a versé 49 000€ pour permettre la poursuite de cette activité culturelle et a abondé le budget annexe de l'EPL d'un montant de 33 000€.

Le résultat 2023 est d'autant plus satisfaisant puisque la prévision du ROB 2023 est dépassée, malgré toutes ces vicissitudes.

En l'attente du résultat de la médiation engagée avec l'entreprise EDF au sujet du litige portant sur la facturation lors de la période du contrat de secours, il a été constitué une provision de 454 600€. Cette provision ne figure pas dans le tableau ci-dessus car il s'agit d'une dépense éventuelle et exceptionnelle. Si elle devait être reprise dans sa totalité et les 454 600 € versés à EDF, la capacité d'autofinancement serait réduite d'autant. Cependant, il sera possible de minorer de l'enveloppe annuelle d'investissement 2025, pour le même montant afin de faire face à cette baisse de CAF.

6 – Gestion de la dette

DOB 2024 - Budget principal/ Gestion de la dette						
	Libellé	CA	CA prov	DOB	DOB	DOB
		2022	2023	2024	2025	2026
Gestion de la dette						
	Encours de la dette au 31.12 emprunt à TF	1 949 301	1 781 964	1 612 719	1 441 545	1 268 419
	Encours de la dette au 31.12 - nouvel emprunt 2024 à TF			2 808 284	2 615 416	2 421 387
	Encours de la dette au 31.12 emprunt à TV	401 445	-			
	Encours total de la dette corrigé au 31.12	2 350 746	1 781 964	4 421 003	4 056 961	3 689 806
	Capacité de désendettement	1,4	0,9	3,2	3,0	2,4

L'analyse des données conforte le faible niveau d'endettement de la commune du Croisic sur une longue période :

- Le prêt à taux variable s'est terminé en 2023.

La capacité de désendettement, exprimée en années, est en progression en 2024 en raison de la mobilisation du prêt. Il a été contracté en 2021 à un taux fixe de 0.6%, pour 15 ans. Il sera mobilisé en avril 2024.

Cet emprunt participe au financement du PPI sur le mandat, soit 21 millions d'investissements.

Le budget annexe Simalion : peu de d'écritures comptables en 2023 car les constructions des acquéreurs sont en cours. Les travaux de finition de voirie auront lieu à l'issue de ces opérations. Le déficit comptable estimé est donc identique à celui présenté au ROB 2023.

Le budget annexe Pré Joli : 24 lots ont été vendus - 21 permis de construire ont été délivrés. Les travaux de finition de voirie auront lieu à l'issue des constructions sur les différents lots. Le déficit comptable estimé est donc identique à celui présenté au ROB 2023.

Ces budgets feront l'objet d'une présentation détaillée lors du conseil municipal du 26 mars prochain.

7 – Plan Pluriannuel d'investissement

Plan Pluriannuel d'investissement - Dépenses

	2021	2022	2023	2024	2025	Total
APCP						
0251 - Eglise ND de Pitié	272 033	403 189	133 192	13 593		822 007
3306 - Salle Jeanne d'Arc	13 693	4 339	139	74 180		92 351
4121 - Complexe sportif	5 226	42 033	106 636	1 545 000	447 105	2 146 000
643 - Microcrèche	31 039	271 883	649 340	17 738		970 000
8248 - Aménagement cyclable	321 586	573 484	264 240	253 442		1 412 752
8246 - RD 45 - Place Général de Gaulle		21 945	146 073	831 982		1 000 000
824741 - Rénovation Quartier Dinan		4 662	29 907	151 500	3 113 931	3 300 000
TOTAL Programmes pluriannuels	643 577	1 321 535	1 329 526	2 887 435	3 561 036	9 743 110

Acquisitions foncières						
Portage Pierre Longue (avances déduites)	1 098 234					1 098 234
Reste à charge Glacière		35 710				35 710
Subvention CISN logts saisonniers			100 000			100 000
Terrains Chasseboeuf Golf		33 805	101 582			135 387
Terrain Guehenneuc - rue du Flot (portage)					286 500	286 500
Terrain Postec	183 200					183 200
Parcelle hôpital p/ aire naturelle et bande cyclable				235 000		235 000
Logement rue E. Provost	301 400					301 400
Parcelles golf (Chaserant)		52 320	1 180			53 500
Acquisitions diverses (alignements, ...)	47 965	23 275	1 128	25 850		98 218
Capucins				70 000		70 000
Terrains golf mutualité agricole (port aux rocs)				255 000		255 000
Terrains golf association sportive				25 000		25 000
Terrains Rio				173 287		173 287
Préemptions						0
TOTAL Acquisitions foncières	1 630 799	145 110	203 890	784 137	286 500	3 050 436

Nouveaux programmes 2020/2026						
82210 - Plan de circulation		5 335	35 940			41 275
82330 - Mont Lénigo	2 400	9 360				11 760
5230 - Salle du Lin	3 714	171 792	133 785			309 291
82320 - Mont Esprit			54 050	79 526		133 576
8210 - Cale des Rouleaux - potelets				30 000		30 000
82492 - Place du Tréhic			230 923			230 923
83310 - Saint Goustan (plage et passerelle)	84 292	72 481	15 882			172 655
33021 - Le jardin des notes (bâtiment et jardin)	116 921	577 460	24 707			719 088
82430 - Local consignes place de la gare		52 589	235			52 824
8140 - Eclairage public			345 526	222 285		567 811
Rénovation Groupe Scolaire - T1				90 000	500 000	590 000
Etude rénovation Salle des Fêtes					100 000	100 000
Rénovation salle de convivialité complexe sportif				100 000		100 000
Subvention SNSM			100 000			100 000
Avance budget annexe Pierre Longue - études+travaux	1 270 000					1 270 000
TOTAL Nouveaux programmes 2020/2026	1 477 327	889 017	941 048	521 811	600 000	4 429 203

Investissements ANNUELS - enveloppe maximum

	2021	2022	2023	2024	2025	Total
DG - Direction Générale + DMG	15 116	17 776	14 708	13 700	13 700	75 000
DGS 03 - Sécurité Salubrité	3 528	0	5 080	8 196	8 196	25 000
DMG 03 - Achats Publics	5 629	3 110	2 428	6 917	6 917	25 000
DCV 02 - Voies et réseaux	255 965	428 877	73 684	209 000	132 474	1 100 000
DCV 03 - Bâtiments	134 725	122 572	44 265	214 309	234 130	750 000
DCV 04 - Environnement	0	0	15 882	43 000	1 118	60 000
DCV 05 - Bâtiment historique	0	19 350	19 130	24 600	11 920	75 000
DPU 02 - Voies et réseaux	45 853	26 057	33 979	86 422	689	193 000
DPU 03 - Bâtiments	25 525	33 365	11 799	24 662	19 649	115 000
DPU 04 - Environnement	12 632	5 539	14 026	52 034	15 769	100 000
DPU 05 - Patrimoine et urbanisme	22 426	30 739	56 018	39 927	77 890	227 000
DPU 06 - Véhicules	196 472	40 305	66 202	20 000	2 021	325 000
DPU 07 - Travaux en régie	77 991	151 945	0	86 000	74 064	390 000
DSP - Services à la Population	28 299	35 898	8 929	7 870	109 004	190 000
DCVA - Culture et de la Vie Associative	57 330	35 245	29 274	26 750	101 401	250 000
DCVA 06 - NTIC	144 949	35 173	51 272	50 675	67 931	350 000
TOTAL enveloppe investissements annuels	1 026 440	985 951	446 675	914 062	876 873	4 250 000
Total DEPENSES PPI 2021/2026	4 778 143	3 341 612	2 921 139	5 107 445	5 324 409	21 472 748

Plan Pluriannuel d'investissement - Recettes

Capacité d'investissement							
Recettes d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Résultat d'investissement cumulé 2023				765 409			765 409
Epargne brute N-1	2 116 663	1 691 449	1 676 060	1 912 421	1 402 075	1 356 309	10 154 977
Affectation au 002 pour dépenses d'énergie			-183 300				-183 300
Emprunt complémentaire				3 000 000			3 000 000
Subventions d'investissement	308 060	241 162	824 542	800 000	800 000	800 000	3 773 765
Dotations (FCTVA+Taxe aménagement)	686 890	246 295	305 471	472 000	350 000	410 000	2 470 655
Remboursement avance budget Du Puigauveau	500 000						500 000
Remboursement avance budget Simalion				372 000			372 000
Rachat foncier Pierre Longue par budget annexe	1 248 687						1 248 687
Remboursement avances budget Pierre Longue				800 000	470 000		1 270 000
Cessions d'actifs immobiliers	150 280	282 343	0	697 566			1 130 189
Cessions d'actifs mobiliers	29 938	22 272	12 801	6 000	6 000	6 000	83 010
Total recettes d'investissement	5 040 518	2 483 521	2 635 574	8 825 396	3 028 075	2 572 309	24 585 392
Dépenses d'investissement (hors équipement)							
Remboursement emprunts	527 708	547 779	568 782	169 245	171 174	173 126	2 157 815
Remboursement emprunt 2024				143 680	192 580	193 738	529 998
Total remboursement emprunts	527 708	547 779	568 782	312 925	363 754	366 864	2 687 813
Total capacité d'investissement	4 512 809	1 935 741	2 066 792	8 512 471	2 664 321	2 205 445	21 897 580